

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR14.09PR  
concernant**

**Une demande de crédit d'études de Fr. 660'000.- pour la révision conjointe du plan directeur communal (PDCoM) (incluant le plan directeur des énergies) et du plan général d'affectation (PGA)**

**La réponse à la motion de Mme la Conseillère P. Roulet-Grin du 2 février 2012  
« Pour une gestion cohérente du développement d'Yverdon-les-Bains »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 avril 2014 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Hélène GRAND, Pierrette ROULET-GRIN, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Patrice PITTORI, Vassilis VENIZELOS et du soussigné Bart WIND, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Marianne Savary, M. Markus Baertschi, chef du service URBAT ainsi que de Mme Charlotte Malignac, urbaniste, responsable du projet. Nous les remercions pour leurs explications.

Le PDCoM actuel est présenté aux commissaires. Celui-ci date de 1995 et a été réalisé sous la forme d'un énorme recueil, peu pratique à manipuler et dont certaines pages commencent à s'effacer. Indépendamment de ce format d'un autre âge, il y a lieu d'y intégrer différents éléments relatifs aux importantes évolutions stratégiques de ces deux dernières décennies, dont par exemple les projets d'agglomération de 2007 et 2012 ou la future route de contournement votée par la population.

Tant le PGA que le PDCoM montrent des signes d'obsolescence. Une grande pression sur URBAT découle de la croissance rapide de notre Cité ; les règlements pas vraiment à jour contribuent à compliquer encore les travaux de ce service. La mise à jour des documents de référence permettra d'accélérer les études, les décisions ainsi que les adaptations des règlements.

La réalisation des nouvelles éditions devrait être moins onéreuse cette fois car de nombreux travaux ont déjà été menés dans le cadre des projets d'agglomération précités.

Le volet énergétique du préavis est, quant à lui, destiné à permettre au Service des énergies yverdonnois de fixer des objectifs dans le cadre d'une planification énergétique territoriale (PlanETer). Ce poste est mentionné séparément dans l'élaboration du budget du fait que le SEY est un service indépendant d'URBAT. Les aspects de mobilité (transports individuels et publics, mobilité douce, réseaux de circulation, etc) sont bien entendu également des objets qui font et feront, de facto, partie intégrante du PDCoM.

La consultation publique dont il est fait mention dans le préavis est le terme légal consacré à cette étape et est obligatoire (art 3, 16, 28 de la LATC vaudoise). La Municipalité a toutefois l'intention d'offrir à la population un peu plus que le minimum exigé par la loi, ceci sous une forme qui reste encore à préciser. Les présentations seront suivies d'une période de consultation, des brochures seront distribuées avec des supports pour que tout un chacun puisse réagir. Les groupes d'intérêt concernés (pro vélo, TCS, ATE, partis politiques, etc) seront invités à participer aux débats.

Le futur quartier Gare-Lac ne fera pas partie du PGA car il disposera de ses propres plans de quartiers, eux-mêmes établis à partir d'un plan directeur localisé (ce dernier étant en cours d'étude dans le cadre du préavis PR14.02PR).

En réponse à la question d'un commissaire, la délégation municipale confirme qu'il y aura bien un 3<sup>ème</sup> volet du plan AggloY accompagné d'une nouvelle demande de crédit mais pour le moment la Confédération n'a pas encore donné son feu vert au projet.

Un commissaire-député bien informé par rapport aux questions d'aménagement du territoire, relève que les législations et réglementations fédérales et cantonales sont en mutation. La Municipalité devra donc obligatoirement adapter ses travaux de révision à l'application successive de ces mutations législatives.

### **Conclusions**

Les travaux qui ont été réalisés dans le cadre des études des deux (et bientôt trois) volets du plan d'agglomération AggloY ont déjà posé des bases permettant l'avancement de l'établissement des PDCom et PGA révisés.

Les modifications apportées au PGA durant ces deux dernières décennies ainsi que l'adoption en scrutin populaire d'une route communale de contournement au sud-ouest de la ville, seront bien entendu incluses dans les mises à jour.

Pour permettre d'accompagner le dynamisme de notre région et offrir de nouveaux potentiels de développement, tant pour le logement que pour les activités, il semble important aux yeux des commissaires, que les révisions proposées par la Municipalité soient adoptées avec le plein soutien de notre Conseil.

Vu ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 à 4 tels que présentés dans le préavis.

Bart Wind, rapporteur

